

---

## Compte rendu réunion *Parlons Ville, Parlons Vie*

### Quartier PEYLANNE

mercredi 10 avril 2024

---

#### ❖ Composition de la tribune

- Emmanuel Sallaberry, Maire de Talence
- Christian Pène, conseiller municipal chargé des relations avec les anciens combattants et les cérémonies patriotiques
- Jacqueline Chadebost, adjointe de quartier en charge de la Petite enfance
- Mathieu Joyon, adjoint de quartier, chargé de la sécurité publique et de la protection de l'espace urbain
- François Jestin, adjoint au Maire en charge du suivi du projet de mandat, des finances, de la voirie, du stationnement et de la circulation
- Anne Kramata, Commissaire de Police nationale, chef de la Division Ouest de Bordeaux

#### ❖ Services municipaux présents

- Allo Talence
- Stationnement
- Police municipale

❖ Nombres de personnes présentes à la réunion : 60

### Avant-propos et Présentation du déroulé de la réunion

M. le maire se réjouit de l'existence de ces réunions de proximité Parlons Ville, Parlons Vie et d'aller tous les mois à la rencontre des talençais, dans chacun des 15 quartiers de la Ville. Pour cette réunion, il se félicite de retrouver les habitants du quartier Peylanne.

M. le maire tient à remercier en premier lieu Madame la commissaire, Anne Kramata, de sa présence à la réunion, avant de saluer les élus municipaux présents à ses côtés. Il salue également la présence dans la salle de Gérald Jean, conseiller municipal en charge de la lutte contre les atteintes au cadre de vie et aussi habitant du quartier.

M. le maire rappelle que ces rencontres Parlons Ville, Parlons Vie, à l'instar des 100km du Maire, des permanences des élus de secteur ou encore du Maire en direct, sont autant de moyens pour échanger au quotidien avec les élus locaux et entretenir une réelle proximité avec les habitants.

M. le maire indique que 30 formulaires ont été retournés dans le cadre de la préparation de cette réunion publique, pour près de 75 observations remontées aux services.

Il précise également qu'à l'issue de la réunion, un compte rendu sous format quatre pages sera remis dans les boîtes aux lettres de chaque habitant du quartier et qu'un compte rendu plus exhaustif sera également mis en ligne sur le site de la ville.

M. le maire présente le déroulé de cette rencontre avec les quatre thématiques suivantes qui seront successivement abordées :

- Tranquillité, sécurité publique et cadre de vie
- Projets à l'échelle de la Ville
- Développement durable et déclinaison du Plan *Vert chez vous*
- Voirie, circulation, stationnement et mobilités

M. le maire met l'accent sur le rôle du service de proximité Allo Talence, qui vise à améliorer la relation à l'utilisateur grâce à une meilleure prise en charge des demandes des administrés. Sur l'année glissante, Allo Talence a recensé 174 signalements dans le quartier, avec 99 % de dossiers traités par les services.

Avant de traiter la première thématique, M. le maire signale que les conseils communaux se sont transformés en conseils participatifs de quartier (CPQ). Il précise que ces instances de participation sont désormais au nombre de six pour une meilleure représentativité citoyenne. Il indique également que la cinquième édition du budget participatif a rendu son verdict et que 12 projets ont été élus et seront réalisés par la Ville sur les 32 projets soumis au vote. Ces projets, d'une grande diversité, seront réalisés par la Ville grâce à l'enveloppe allouée au budget participatif, pour un montant global de 323 700 euros.

## I. Tranquillité et sécurité publique

M. le maire indique en introduction que la sécurité et la tranquillité sont des sujets de préoccupation pour Talence, au même titre que pour l'ensemble des villes de la métropole. Il précise que si la sécurité demeure une compétence régaliennne exercée par l'Etat à travers ses forces de police, gendarmerie, douane et justice, la Ville intervient elle aussi car seule une action coordonnée de l'ensemble des acteurs permet de lutter efficacement contre la délinquance. C'est dans cette logique de co-production de sécurité que la Ville a lancé depuis 2020 un plan Prévention et Sécurité.

Ce plan, qui constitue un effort financier et humain sans précédent de la part de la collectivité est échelonné sur toute la durée du mandat, afin de placer Talence à la hauteur des enjeux de son territoire, en complémentarité avec les forces de sécurité nationale.

Madame la commissaire se présente en tant que chef de la Division Ouest, qui regroupe avec Talence les communes de Pessac, Mérignac, Gradignan, Eysines et du Haillan.

Madame la commissaire fait état des tendances statistiques de la délinquance dans le quartier en 2023, avec des chiffres assez bas si on les compare à l'échelle de l'ensemble du territoire talençais. Cette tendance se vérifie encore davantage si on met ces chiffres en corrélation avec ceux de la Division ouest. Madame la commissaire fait part des principaux agrégats statistiques dans le quartier donc en 2023, avec 30 atteintes liées à l'intégrité physique, cinq vols avec violence, 48 vols avec effraction (contre 46 en 2022) et enfin 22 vols à la roulotte. Madame la commissaire précise enfin que cette tendance se confirme au premier trimestre 2024 dans le quartier.

Madame la commissaire rappelle aux habitants du quartier qu'ils ont la possibilité de souscrire à l'Opération tranquillité absence, en cas de vacance prolongée de leur logement. Ils doivent pour cela se signaler auprès des forces de police, qui organiseront des patrouilles pendant la durée de vacance du logement.

Madame la commissaire indique également que dans le cadre des actions de partenariat menées entre la ville de Talence et la Police nationale, un délégué à la cohésion population et réserviste de la Police Nationale, le major Rousse, assure des permanences mensuelles auprès des riverains dans les locaux de la Police municipale, place Espeleta, chaque premier mercredi du mois. Ces permanences se font sur rendez-vous, en présence d'un chargé de mission de la Direction sécurité et tranquillité de la Ville. Pour prendre rendez-vous, il suffit de contacter le major Rousse par téléphone au 06 32 72 48 76, ou par mail à l'adresse suivante [dipn33-deleguecohesion-pessac@interieur.gouv.fr](mailto:dipn33-deleguecohesion-pessac@interieur.gouv.fr).

M. le maire poursuit en présentant le volet prévention du Plan Prévention et Sécurité 2020-2026 qui prévoit notamment :

- L'intensification et la diversification des actions de médiation sociale au sein d'un service municipal dédié composé de six agents et un chef de service ;
- Le renforcement de la coordination partenariale avec l'ensemble des acteurs sociaux-éducatifs grâce à un nouveau poste de coordinateur CLSPD (conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance) recruté en 2024 ;
- Le développement des mesures alternatives : rappel à l'ordre pour agir sur les incivilités non délictuelles, et l'accueil des travaux d'intérêt général au sein des services municipaux.
- L'extension du réseau de vidéoprotection pour augmenter la couverture des carrefours stratégiques et des secteurs délictuels, en collaboration avec la Préfecture de la Gironde qui valide les périmètres vidéoprotégés (la Ville va multiplier par sept le nombre de caméras sur le territoire).

Monsieur le Maire détaille en suivant le volet sécurité du plan adopté en conseil municipal de juillet 2021 qui prévoit :

- Le renforcement des effectifs de la police municipale pour une présence accrue sur l'ensemble du territoire, avec un doublement des effectifs d'ici 2026 ;
- L'extension des horaires de services pour assurer des patrouilles jusqu'à 1h du matin samedi compris, grâce à la création d'une brigade de nuit opérationnelle depuis mai 2022 ;

- L'intensification des opérations de contrôles communes avec la Police Nationale, en ciblant en particulier les points de deal.

Madame Kramata signale enfin que la Gironde est le seul département de France à proposer, à titre expérimental, la prise de rendez-vous en ligne sur le site [www.masecurite.interieur.gouv.fr](http://www.masecurite.interieur.gouv.fr), et qui, à l'instar du dispositif de pré-plainte en ligne, permet de faciliter et fluidifier les procédures dans les commissariats de police.

M. le maire présente les chiffres de la Police municipale dans le quartier, au premier trimestre 2024, avec 24 interventions, entre autres pour des tapages, des différends de voisinage, ou des incendies. Il précise également que six maisons ou appartements ont été surveillés dans le cadre de l'opération Tranquillité Absence et que deux mises en fourrière ont été effectuées.

**Un habitant demande s'il est possible de bénéficier de l'opération tranquillité absence si sa maison n'est pas visible depuis l'espace public.** M. le maire assure que les forces de police peuvent s'adapter et invite l'intéressé à rentrer en contact avec eux pour voir ce qui est possible en l'état.

**Un habitant demande si la Police municipale peut faire des patrouilles dans la résidence Clément Thomas.** Monsieur le maire précise qu'il faut une autorisation du propriétaire, donc du syndic ou du bailleur dans le cas de logements collectifs, pour que la force publique puisse pénétrer sur le domaine privé. Il invite l'intéressé à se rapprocher du major Rousse pour voir les modalités. Madame la commissaire rajoute que les gestionnaires de la résidence peuvent faire appel à un référent sûreté auprès du commissariat de Pessac, pour bénéficier d'une étude en vue d'obtenir des recommandations ainsi que des conseils en matière de prévention de la délinquance sur l'espace en question.

**Un habitant signale qu'il a retrouvé des bombonnes de protoxyde d'azote sur un parking.** Madame la commissaire signale que ces bombonnes font l'objet d'une nouvelle pratique auprès de certains jeunes, qui inhalent ces gaz pour son effet euphorisant. Elle note toutefois que la possession de ces produits en faible quantité ne constitue pas une infraction au regard de la loi.

**Un habitant demande si la Ville peut mettre des affiches « Voisins vigilants » dans le quartier.** Monsieur le maire précise que la dénomination « Voisins vigilants » fait référence à un dispositif privé et commercial qui n'a aucune plus-value en réalité car elle n'apporte aucun moyen supplémentaire de sécurité. Il invite néanmoins à la solidarité naturelle entre voisins et recommande aux habitants de faire appel aux forces de police du territoire, notamment à travers l'opération tranquillité absence.

- ❖ **Éléments de réponse des services de la Ville aux questions adressées par les habitants dans le cadre de la préparation de cette réunion.**

**Un homme du quartier donne des sacs entiers de graines aux pigeons, tous les jours et toute la journée, à différents endroits (trottoirs, jardins partagés, etc.). Il y a des rats qui courent dans les parages. Pourquoi n'est-il pas sanctionné ? Je l'ai signalé plusieurs fois à la police et aux agents d'entretien.**

**Mettre fin aux agissements de la personne qui attire les pigeons dans le quartier.**

Cette personne est inconnue des services de police de la Ville.

Pour rappel, en application du Règlement Sanitaire Départemental de la Gironde, il est interdit de jeter ou de déposer des graines ou autre nourriture en tous lieux publics pour y attirer les animaux errants, sauvages ou redevenus tels, notamment les chats ou les pigeons. Le contrevenant s'expose donc à une contravention de 3ème classe punie par une amende de 450€.

#### **Plus de rondes de police.**

**Plusieurs cambriolages et dégradations de portes sur une année dans l'impasse des Airelles. Merci de développer une surveillance du quartier par des agents de sécurité.**

**Recrudescence de cambriolages. Que peut-on mettre en place pour améliorer la situation ?**

**Affichages "Voisins vigilants" et plus de rondes de police pour la sécurité et la tranquillité du quartier.**

Depuis le début de l'année, il y a eu près de 10 heures cumulées de patrouilles dans le quartier (patrouilles motorisées et pédestres). Pour lutter efficacement contre la délinquance d'appropriation, un effort est porté sur la prévention contre les cambriolages en patrouillant dans secteurs pavillonnaires. De plus, la Ville a fait une demande à la Préfecture pour inclure le secteur Est dans le périmètre vidéoprotégé, afin de pouvoir placer des caméras dans des carrefours ou des giratoires stratégiques en termes de flux et ainsi de couvrir des axes potentiels de fuite, pour une exploitation à posteriori par les services d'enquêtes.

Enfin, la dénomination « Voisins Vigilants » fait référence à un dispositif privé, soumis à l'adhésion commerciale d'un groupe de particuliers pour bénéficier des supports de communication. La Ville propose quant à elle des services gratuits par le biais de l'Opération tranquillité absence.

#### **Régler le problème des réparations automobiles sauvages publiques dans la rue des anciens combattants AFN.**

La Ville a pris un arrêté spécifique contre la mécanique sauvage, qui permet aux agents de dresser un procès-verbal transmis au procureur de la République. Une vigilance est portée en particulier sur la rue des anciens combattants d'Afrique du Nord, car sa configuration en impasse est propice au stationnement abusif. La dernière intervention en date remonte au 8 avril dernier avec sept verbalisations pour stationnement abusif. Pour rappel, au-delà de sept jours, le véhicule est programmé pour enlèvement par la fourrière métropolitaine, qui connaît des difficultés en raison de la saturation de ses parkings de stockage.

#### **Demander aux bailleurs comme Domofrance à Bois d'Arcy de trouver des solutions pour la gestion des déchets de la résidence, qui sont laissés sur la voie publique.**

La compétence de la Ville concerne uniquement la voie publique, mais si la BAI est sollicitée concernant des domaines privés, elle se met systématiquement en relation avec les bailleurs pour qu'ils enlèvent les déchets. Il n'y a toutefois pas d'historique de signalement concernant la résidence Bois d'Arcy.

#### **Dépôts d'ordures sur les trottoirs (emballages de repas, tasse café, canette et bouteilles).**

La BAI est souvent intervenue en 2023 pour des dépôts sauvages dans ce secteur, mais ces interventions diminuent en 2024 avec moins de signalement et moins de dépôts constatés par les agents lors de leurs patrouilles d'initiative.

#### **Vol de fleurs dans les jardins et miction sur les haies.**

Pour éviter les dégradations, il est indispensable d'appeler la PM si des groupes alcoolisés génèrent des incivilités. Dans le secteur, il n'y a pas de problématique identifiée autre que la présence ponctuelle de marginaux faisant la manche devant l'Intermarché. Une présence dès lors régulée par l'agent de sécurité privé ainsi que la PM si nécessaire.

**En attendant la requalification de la rue Frédéric Sévène, stationnement abusif devant les entrées ou à cheval en zone bleue (même si ASVP passent régulièrement), trottoirs très étroits encombrés par les conteneurs poubelles.**

Une intervention pour des bacs poubelles non rentrés a été réalisée par la BAI en 2024. Une campagne de sensibilisation via la distribution de flyers sera réalisée pour rappeler les jours de sortie des bacs et la possibilité de changer de bac auprès de la métropole.

Concernant le stationnement, 259 verbalisations ont été dressées dans cette rue depuis le début de l'année, ce secteur faisant l'objet d'une surveillance quotidienne des ASVP.

**Tailler les branches d'arbres / fleurs qui dépassent au niveau de la résidence Bois d'Arcy.**

La BAI s'est saisie du signalement mais ne peut intervenir sur le domaine privé. Elle rappelle néanmoins les propriétaires, bailleurs ou syndicats à leurs obligations lorsque des végétaux gênent la visibilité ou le cheminement sécurisé sur trottoir.

**Grosses perturbations du cadre de vie en raison de notre grande proximité avec le chantier de BAHIA.**

La présence quotidienne des agents pour contrôler le stationnement dans la zone bleue C vise à réguler les incivilités, le report de stationnement ainsi que les nuisances pour les riverains. Les ASVP remarquent en effet toute anomalie et font immédiatement le lien avec leurs collègues de la PM par radio lorsqu'une intervention régulatrice d'ampleur est nécessaire.

**Stationnement impossible malgré l'essai de dialogue avec les ouvriers du chantier BAHIA (non-verbalisation par les agents municipaux des véhicules en stationnement interdit).**

Les ASVP ont dressé 27 contraventions dans la rue Vergnaud depuis le début de l'année dont cinq pour stationnement sur le trottoir et une pour un stationnement sur la chaussée. C'est donc tout le stationnement qui est régulé, du respect de la zone bleue au stationnement anarchique ou gênant.

**Au niveau du stationnement, sur le trottoir devant la quincaillerie (à l'angle de la rue Voltaire et de la route de Toulouse) le problème reste entier et particulièrement lorsque sont garées des fourgonnettes. Depuis la rue Voltaire, il nous faut, en voiture, nous avancer dangereusement vers la route de Toulouse.**

La route de Toulouse a la particularité d'être une domanialité partagée par quatre communes. A partir du n°119, soit devant la quincaillerie, la limite de la propriété communale se situe en milieu de chaussée donc la Ville est compétente pour verbaliser sur le trottoir. Depuis le début de l'année, 62 verbalisations ont été dressées sur la route de Toulouse dont la majorité pour stationnement gênant sur trottoir et une exactement à l'endroit signalé. Les verbalisations continueront tant que les comportements n'auront pas changé.

**Dangerosité des vélos et des trottinettes qui remontent la rue Robespierre à contre-sens. Quelle est la solution ? Trop de vélos en ville. Ces derniers ne respectent même pas les feux et le code de la route, à quand des contraventions ?**

La généralisation des doubles sens cyclables fait partie du nouveau contexte routier à prendre en compte et contribue à augmenter la vigilance des automobilistes donc à réduire la vitesse. Cependant les cyclistes doivent également respecter la signalisation routière et le personnel municipal verbalise également les cyclistes pour les protéger. 14 verbalisations ont été dressées depuis le début de l'année pour des circulations de cycle hors des bandes ou des pistes cyclables dédiées (notamment sur les voies de tram).

## II. Cadre de vie

M. le maire décline les moyens humains et matériels de la municipalité pour assurer la propreté dans la Ville. On dénombre entre autres 21 agents dédiés au service Voirie, ainsi que deux balayuses, 200 poubelles Ville, ou encore 80 distributeurs de sacs à déjection canine.

Plusieurs dispositifs, mis en place gratuitement par la Ville, permettent quant à eux de répondre directement aux besoins des habitants. C'est le cas notamment du nettoyage trimestriel de toutes les rues de la commune par la balayeuse, mais aussi du service d'enlèvement des encombrants, des bennes mobiles et du ramassage des déchets verts en porte-à-porte. M. le maire précise que le prochain passage de la benne associée aux habitants du quartier Peylanne, correspondant au secteur 9 et située au niveau de la place Peylanne, aura lieu le jeudi 18 avril 2024.

M. le maire met enfin l'accent sur le service d'enlèvement des tags et rappelle que pour toutes les demandes du quotidien, l'interlocuteur privilégié reste Allo Talence, joignable au 05 56 84 34 84.

M. le maire déplore le nombre très important de dépôts sauvages sur la commune et précise que le service Voirie de la Ville récupère en moyenne entre 600 et 700 kilogrammes de déchets et d'encombrants chaque jour.

En 2023, le bilan de la Brigade anti-incivilités dans le quartier Peylanne est le suivant :

- 85 interventions pour dépôt sauvage dont 49 ramassages par les agents
- 2 interventions pour des problèmes liés à la gestion des bacs poubelle
- 13 interventions pour des demandes d'élagage, taille de haies ou désherbage

On peut noter que la Brigade d'occupation du domaine public a contrôlé la régularité de 106 chantiers, dont 4 chantiers sans autorisation régularisés par les agents pour un montant de 432 €.

**Un habitant demande s'il doit mettre un papier sur l'armoire qu'il a prévu de faire enlever par les services municipaux.** M. le maire précise qu'il n'y a pas besoin du moment où le rendez-vous pour l'enlèvement de l'encombrant a été conclu avec le service de la voirie.

**Un habitant demande s'il est possible d'avoir un calendrier de passage de la balayeuse dans le quartier.** M. le maire indique qu'il n'est pas possible d'informer les riverains en amont des passages de la balayeuse car ceux-ci sont contraints par les nécessités de service, notamment en termes de personnel disponible et des ordres de mission. Il invite l'intéressé à contacter le service Allo Talence en cas de nécessité.

**Un habitant demande si les déchets verts récupérés via ces bennes mobiles sont utilisés par la municipalité.** M. le maire signale que les déchets verts sont valorisés et transformés en broyat afin d'être utilisés par le service environnement et paysages de la Ville.

**Un habitant demande des clarifications sur les nouvelles règles relatives au compostage.** M. le maire rappelle dans un premier temps que la gestion des biodéchets est une compétence métropolitaine.

La Ville distribue des composteurs et organise régulièrement des ateliers de compostage, par l'intermédiaire d'un maître composteur. Enfin, M. le maire précise que la municipalité expérimente actuellement un site de compostage ville avec l'implantation d'un point d'apport à Robespierre.

- ❖ **Éléments de réponse des services de la Ville aux questions adressées par les habitants dans le cadre de la préparation de cette réunion.**

**Le récupérateur de verre situé rue Georges Pompidou pourrait être déplacé dans un coin de la petite place Peylanne, facile d'accès, car il y a énormément de débris de verre sur le trottoir et sur une partie de la chaussée. Une personne âgée ou enfant pourrait tomber et se blesser.**

La gestion de conteneurs à verre relève de la compétence de Bordeaux Métropole.

**Le petit tronçon des trottoirs rue Voltaire ainsi que les trottoirs de la route de Toulouse en remontant vers les boulevards sont vraiment très sales et semble-t-il jamais nettoyés.**

Un balayage mécanique a eu lieu le 17 janvier 2024 sur la chaussée de la rue Voltaire.

### **III. Les projets à l'échelle de la Ville**

M. le maire présente les différents projets en cours sur la Ville, en commençant par ceux de la plaine des sports de Thouars avec :

- ✓ **La rénovation du stade nautique Henri Deschamps**

Le nouvel équipement a été réouvert le 3 août dernier et comprend toute une nouvelle offre aquatique, composée de :

- Trois bassins nautiques ;
- Une zone ludique avec une pataugeoire animée complémentaire, une piscine à vagues, un pentagliss et un espace de restauration pour l'été ;
- Un espace de bien-être comprenant sauna et hammam ;
- Un nouveau bassin d'apprentissage avec la création de banquettes massantes et de jets d'eau dits « col de cygne ».

Ce nouvel équipement, dont le budget avoisine les 23 millions d'euros, est accessible aux Talençais à un tarif préférentiel, avec un prix moyen avoisinant les quatre euros.

M. le maire signale que l'infrastructure accueille les élèves des lycées, collèges et écoles primaires talençaises, avec pas moins de 46 sessions organisées du CP au CM2. **Il précise la réouverture du bassin extérieur depuis le 5 avril dernier.**



### ✓ **Les nouveaux équipements sur la plaine des sports de Thouars**

Parmi tous les projets, M. le maire signale la réhabilitation du stade Pierre-Paul Bernard ainsi que la livraison d'un nouveau bâtiment comprenant notamment une piste d'athlétisme couvert, une salle de musculation ou encore un dojo municipal. Il présente également les deux terrains couverts de padel, le récent skatepark paysager et signale que la nouvelle piste de pumtrack a été inaugurée le 6 avril dernier.

### ✓ **Le projet du grand Peixotto-Margaut**

Un véritable poumon vert devrait irriguer le cœur de Talence avec le projet de jonction des deux parcs publics Peixotto et Margaut. Ce projet repose sur une démarche partenariale et participative en plusieurs étapes avec la participation de professionnels, d'habitants et d'étudiants.

Dans sa volonté de poursuivre sa politique de protection et de valorisation des espaces verts, la Ville a décidé de poser les bases d'un projet ambitieux pour relier les parcs Peixotto et Margaut, deux espaces verts emblématiques de la ville. Baptisé « Grand Peixotto-Margaut », ce projet a pour ambition de créer un site d'exception, un espace de respiration et de détente.

Il prévoit le réaménagement du parc Peixotto en un « jardin à la française », tel qu'il avait été conçu à l'origine au XVIII<sup>ème</sup>, avec l'aménagement d'espaces d'agrément, un jardin d'eau, des espaces ludiques ou encore un potager. Il intègre également un cheminement vert et doux entre les deux actuels parcs.

### ✓ **De nouvelles cuisines municipales**

Talence a ainsi fait le choix de construire au sud de la commune un nouveau lieu de production pour y transférer, à l'horizon de la rentrée 2027, l'équipement actuel. Neuf et plus moderne, il sera conforme aux normes les plus strictes en matière de restauration, mais également environnementales et accueillera une ligne de production supplémentaire. Il permettra à la fois d'augmenter le nombre de repas servis, de répondre aux nouvelles attentes des parents et enfants comme de poursuivre notre lutte contre le gaspillage alimentaire.

### ✓ **Le Château des Arts, futur pôle de pratiques artistiques**

Le projet de rénovation du Château des Arts, intégrera à terme l'École municipale de musique et de danse, des cours d'arts plastiques et d'enseignement du théâtre, accompagnés d'une salle de répétition et de représentation mutualisée. Le service culturel de la Ville y sera également transféré. Un nouveau bâtiment, dédié aux enseignements, sera construit à l'arrière de la parcelle, afin de respecter la composition d'ensemble du lieu. Cette surface de 4 200m<sup>2</sup> permettra d'accueillir :

- 16 salles de classes pour l'enseignement musical
- 3 salles de danse
- 2 salles d'arts plastiques
- 1 salle de théâtre
- 1 salle de restitution et de représentation mutualisée

La salle de restitution abritera les travaux des différents enseignements artistiques, mais aussi d'autres types de manifestations. Elle bénéficiera pour cela d'un accès indépendant. Les locaux rénovés du château, quant à eux, accueilleront notamment le service culturel de la Ville et des espaces plus polyvalents. Ce projet ambitieux bénéficie d'un budget de 15 millions d'euros.

Les travaux devraient démarrer en 2024. Fin 2025, chaque acteur de ce pôle culturel pourra disposer d'un bâtiment accessible, confortable et prenant en compte les nécessaires préoccupations environnementales.

### ✓ **Deux nouveaux équipements culturels en centre-ville**

La Ville prévoit de créer un pôle culturel en centre-ville avec l'avènement de deux nouveaux équipements, une salle d'une capacité de 450 places et un Planétarium. Une reconfiguration intérieure du Forum des Arts et de la Culture permettra d'y proposer notamment une offre de culture scientifique en adéquation avec son caractère universitaire.

Ce nouvel équipement, outil de diffusion à la fois scientifique et pédagogique, n'existe ni dans la métropole ni dans le département et son implantation au cœur d'un territoire où l'industrie spatiale est majeure était tout à fait opportune.

La création de ces nouveaux équipements, à l'horizon 2026/2027, s'accompagnera évidemment d'un projet d'apaisement de l'ensemble du centre-ville et plus particulièrement de la rue Pierre Curie.

Les habitants seront associés à chaque étape de réalisation de ces projets, afin de trouver collectivement le meilleur équilibre entre développement et préservation de la qualité de vie du quartier centre-ville.

**Un habitant regrette la limitation des places au Forum concernant les activités musicales et théâtrales.** M. le maire indique que d'ici deux ans la jauge sera revue à la hausse avec la délocalisation des activités au château des arts. Il précise qu'il en sera de même en ce qui concerne les activités d'art plastique.

### ✓ **Le réaménagement de sept places publiques à l'horizon 2026**

M. le maire revient sur le programme de réaménagement de sept places de la ville, intégré au plan Vert chez vous. La réflexion autour de la « place de demain », embellie, rafraîchie, et végétalisée fait partie intégrante de cette stratégie.

Plusieurs objectifs ont été définis comme faire un état des lieux des caractéristiques climatiques, de la biodiversité présente, faire une analyse sociologique de ses usages ou encore proposer des préconisations d'aménagements.

M. le maire informe que trois places ont déjà été réaménagées et que quatre autres feront l'objet d'un réaménagement à l'horizon 2025.

## ✓ **L'embellissement du cours Gambetta Libération**

Treize nouveaux points de fleurissement ou d'amélioration seront réalisés entre le giratoire Roul Libération et la barrière Saint-Genès afin de favoriser le verdissement de cet axe structurant. Avec ce nouveau projet, ce ne sont pas moins de 2 300 m<sup>2</sup> de terrains qui seront végétalisés et désimperméabilisés, avec 12 arbres, 70 arbustes et 500 vivaces plantés.

M. le maire décline en suivant le dispositif **Vert chez vous**, qui constitue la pierre angulaire du plan de végétalisation sur la période 2020-2026.

Trois grands axes pour parvenir aux objectifs fixés par la municipalité :

- Végétaliser les espaces pour recréer des couloirs écologiques pour la faune :
  - Passer de 94 hectares à 110 ha d'espaces verts publics en 6 ans
  - Végétaliser 100 % des cours d'écoles
- Poursuivre l'embellissement de la Ville :
  - Réaménager sept places du quotidien
  - Planter des massifs fleuris saisonniers
- Apporter de la fraîcheur naturelle aux habitants, notamment lors des pics de chaleur :
  - Créer des micro-forets urbaines

M. le maire précise que trois projets de micro-forêts verront le jour d'ici à 2026, au niveau de la future halte ferroviaire de la gare Médoquine, à la place Albert Thomas et enfin une forêt nourricière qui sera positionnée sur la place Wilson.

M. le maire rappelle que la 3ème fleur, qui a été obtenue en 2019 par la Ville, impose une démarche et une approche environnementale dans tous les champs de compétence de la collectivité, au-delà de la simple végétalisation des espaces publics. Il cite pêle-mêle quelques-unes des actions mises en place en matière de développement durable par la MDD, avec la distribution gratuite de végétaux, les ateliers de compostage, l'opération Trottoirs Vivants ou encore la labellisation de trois parcs publics LPO.

**Un habitant s'interroge sur l'aménagement en cours au niveau de la partie privative de la place Peylanne.** M. Jestin précise qu'il s'agit de l'aménagement des extérieurs de la résidence Frédéric Sévène.

**Un habitant se félicite des belles plantations situées à Crespy mais regrette leur consommation excessive d'eau.** M. le maire signale que les services municipaux procèdent à une gestion raisonnée de la ressource en eau.

**Plusieurs habitants évoquent l'aménagement du clos de Leysotte.** M. le maire reconnaît que la Ville a connu quelques difficultés tant sur le processus d'aménagement de ce lieu que sur le volet de la concertation. Néanmoins il rappelle que la volonté de la municipalité a toujours été de satisfaire l'intérêt général et que des ajustements au projet initial ont été apportés en ce sens. L'espace de jeu va être en effet rétréci et recouvert par des copeaux en bois afin d'éviter l'usage de cet espace comme terrain de pétanque.

Des jeux inclusifs et autres seront bientôt implantés pour répondre notamment à la demande des assistantes maternelles qui fréquentent très régulièrement le site.

**Un habitant demande quoi faire vis-à-vis des frelons asiatiques.** M. le maire signale que des pièges à frelons asiatiques vont être prochainement distribués aux habitants, à la suite d'un projet soumis et voté dans le cadre du dernier budget participatif. Il invite les habitants à se rapprocher de la Maison du développement durable pour connaître les modalités de cette distribution.

**Un habitant demande s'il est possible de déplacer le passage piéton situé au droit de l'enseigne Norauto.** François Jestin assure que celui-ci a été décalé volontairement car il est situé à la sortie du Leclerc.

**Un habitant signale l'absence de passage piéton dans la rue Hériot.** François Jestin signale que les services vont se rendre sur place pour étudier la situation.

M. le maire évoque la problématique des moustiques-tigres et affirme que 80% des gîtes larvaires se répandent sur le domaine privé et que seules une action collective et une communication de grande ampleur permettront de juguler cette prolifération.

M. le maire signale que la Ville va recruter un agent chargé de « l'animation et de la gestion » de la lutte contre les moustiques-tigres, à travers « le suivi des gîtes larvaires », « la prévention auprès des administrés » et « le maintien du réseau d'ambassadeurs ».

M. le maire précise par ailleurs que si la démoustication est une compétence propre à la métropole, la municipalité est proactive à ce sujet et a effectué un plan d'actions de grande ampleur avec :

- Formation des agents de la Ville dès décembre 2020 pour la lutte contre le moustique tigre ;
- Sensibilisation des élus et des agents municipaux ;
- Mise en place d'un réseau de personnes relais avec les ambassadeurs ;
- Suppression des gîtes larvaires dans les espaces publics, bâtiments communaux et ERP ;
- Plan de communication ;
- Distribution de plus de 150 pièges à larves aux Talençais dans le cadre du BP3.

M. le maire rappelle que la Ville s'est lancée au printemps dernier, avec le concours de Bordeaux Métropole et d'un groupe d'habitants volontaires, dans une expérimentation innovante intitulée Zéro Moustique. 25 jardins avaient alors été sélectionnés pour faire l'objet d'un traitement ciblé, qui a depuis permis d'éviter la naissance de près de 2500 moustiques qui, à terme, aurait pu engendrer environ 1 million de nuisibles sur la saison. 70% des gîtes larvaires identifiés ont également été traités. Une majorité des habitants ont par ailleurs remarqué la baisse significative de moustiques dans le quartier. Devant ce succès, l'expérimentation sera renouvelée en 2024 avec des moyens élargis et de nouveaux secteurs.

**Un habitant demande qui s'occupe de l'entretien du bassin de rétention situé rue Georges Pompidou et qui est un véritable gîte larvaire.** M. le maire précise que ce terrain appartient à la métropole, que la Ville a relancé pour son entretien.

**Un habitant demande comment il peut bénéficier d'une distribution de pièges à moustique.** M. le maire indique que les distributions se font auprès de la métropole, compétente en matière de démoustication sur le territoire, ou en suivant la formation d'ambassadeur en se rapprochant de la Maison de développement durable.

- ❖ **Éléments de réponse des services de la Ville aux questions adressées par les habitants dans le cadre de la préparation de cette réunion.**

**Au mois de décembre 2023, j'ai prévenu la mairie pour la destruction d'un nid de frelon asiatique, rue Michel Montaigne, près de la résidence Pacaris. Rien n'est fait. Il y a trois nids sur le même arbre à l'angle de la rue de Trémeuge et le cours de la Libération, mais pareil ça n'intéresse personne.**

Le nid localisé rue Michel Montaigne est situé chez un particulier, il est nécessaire de contacter un apiculteur. À l'angle de la rue Trémeuge et du cours de la Libération, il n'y a pas de nid visible depuis l'espace public, tous les arbres décriés sont situés sur le domaine privé.

**La commune peut-elle participer à la destruction de nids de frelons asiatiques pour leur éradication ? Pourrait-on avoir des pièges efficaces ?**

Le Service Environnement et Paysage détruit les nids situés sur le domaine public. Concernant le domaine privé, il faut s'adresser à un apiculteur.

**Les haies non taillées sont dangereuses pour les yeux car à la hauteur des visages des piétons.**

Il est nécessaire de faire un signalement précis à Allo Talence pour une intervention régulatrice des services municipaux ou de la Brigade anti-incivilités s'il s'agit du domaine privé.

**Il faut installer ou mettre à disposition un point d'eau pour arroser les végétaux de la parenthèse de nature, qui jouxte la RPA Bel Air.**

Ce sont les agents de la Ville qui assurent l'arrosage des parcs et des espaces verts publics.

**Tables et bancs sont un plus sur la place Peylanne. Avec quelques fleurs, le coin serait agréable à l'œil.**

Les végétaux choisis et plantés sur la place Peylanne fleuriront de mars à septembre.

**Les jardins partagés sont très agréables, tout comme le parc Bel Air, même si un peu petit. L'espace vert à l'angle des rues des anciens combattants AFN et Clément Thomas serait super à développer.**

L'espace vert en question est un magnifique jardin japonais, une parenthèse de verdure qui est le fruit du budget participatif 2018 et qui avait été retardée par le COVID dans sa réalisation. Près de 150 végétaux ont été plantés dans l'esprit voulu et voté par les talençais(es). Ce jardin s'inscrit dans la démarche « Vert chez vous » qui vise à développer la politique de verdissement et de végétalisation.

**Développer les composteurs.**

La gestion des biodéchets est une compétence métropolitaine. La Ville distribue des composteurs et organise régulièrement des ateliers de compostage, par l'intermédiaire d'un maître composteur. Enfin, M. le maire précise que la municipalité expérimente actuellement un site de compostage ville avec l'implantation d'un point d'apport à Robespierre.

**Souhait de réserver un petit emplacement sous les arbres du jardin "Japonais" pour les personnes âgées de la RPA ainsi que pour les enfants qui viennent dans le cadre des Relais d'assistantes maternelles, par temps de fortes chaleurs.**

**C'est un espace public et par définition ouvert à tous, il n'est donc pas possible de le privatiser.**

M. le maire évoque en suivant la politique sociale en mentionnant la récente ouverture de la **Maison des solidarités**.

Située au cœur du quartier de Thouars, à proximité d'équipements municipaux et associatifs, la Maison des Solidarités est un lieu polyvalent et solidaire permettant de lutter contre l'isolement, la précarité économique et l'exclusion sociale. Regroupant sur un même site six associations caritatives œuvrant notamment dans les domaines de l'aide à la personne et aux familles, l'accueil, l'accompagnement et l'aide alimentaire, la Maison des Solidarités a pour ambition de réinscrire les personnes fragilisées dans un parcours de dignité citoyenne.

M. le maire aborde le plan Petite enfance, que la municipalité va décliner sur les trois prochaines années autour de dix thématiques :

- Augmenter le nombre de places en crèches
- Aider les MAM à s'installer
- Multiplier les lieux d'accueil des ASMAT indépendantes et des enfants
- Augmenter les activités pour les 0-3 ans
- Soutenir la fonction Employeur / Employé
- Création d'une maison de l'enfance
- Mettre en place une garde aidée sur des horaires atypiques
- Mieux accueillir les nouveaux parents et les assistantes maternelles
- Proposer une semaine de l'enfant dans la Ville
- Mettre la santé au cœur des préoccupations

M. le maire signale qu'à partir du 1<sup>er</sup> trimestre 2024, les jeunes parents talençais recevront un carnet de trois chèques de 10€ chacun valables pour des achats sur la commune dans les secteurs de l'alimentaire et de l'hygiène. Pour récupérer ces chèques, il suffit de se signaler à la Maison de la petite enfance en tant que jeunes parents afin de participer à l'une des cérémonies trimestrielles au cours desquelles lesdits chéquiers seront distribués.

M. le maire poursuit en citant quelques projets et autres dispositifs solidaires, dont :

- La distribution de calculatrices et dictionnaires aux élèves talençais
- Le permis solidaire et la plateforme du bénévolat
- La distribution de matériel informatique aux aînés dans le cadre du plan Inclusion numérique
- Le projet de résidence intergénérationnelle à château Gardères

M. le maire rappelle toutes les festivités organisées par la municipalité en faveur des Talençais, avec notamment le Mai talençais à venir, Talence Estival, ou encore Talence en lumières et Drôle Noël.

M. le maire se réjouit également du succès des nouveaux rendez-vous Equinoxes dans les quartiers nord-est de Talence, en mars et en septembre, pour célébrer les changements de saison à travers des animations gratuites et conviviales.

À l'issue de la déclinaison de tous ces projets, M. le maire précise que malgré un contexte toujours marqué par l'inflation, la Ville de Talence, forte d'une section de fonctionnement dont les équilibres sont restés préservés, a la capacité d'investir massivement pour soutenir l'attractivité du territoire et œuvrer à la transition écologique, tout en finançant de grands projets structurants pour les Talençais. La Ville de Talence présente un programme d'investissement de plus de 100 millions d'euros entre 2024 et 2028, pour offrir aux Talençais des équipements adaptés et rénovés. L'effort en faveur de la transition écologique et de la sobriété énergétique est encore renforcé, notamment sur les groupes scolaires (cours et bâtiments).

Ces investissements sont donc réalisés sur la base d'une gestion saine des finances de la Ville. 2024 sera même la neuvième année consécutive sans augmentation des taux d'imposition votés par la Ville.

#### IV. Voirie, stationnement et mobilités

M. le maire entame la thématique par le volet des mobilités et la réouverture de la gare Médoquine, dont la première pierre vient d'être posée ce jour-même et qui est programmée dans le courant de l'année 2025. Cette réouverture intervient dans le cadre de la mise en œuvre du RER Métropolitain, afin de faciliter les déplacements sur le territoire girondin. Elle sera accompagnée par la création d'un pôle multimodal et d'une ligne de transport en commun à haut niveau de service qui reliera le CHU Pellegrin à Thouars.

M. le maire précise qu'une réunion dédiée à la création de cette halte ferroviaire ainsi que l'aménagement d'un Pôle d'échange multimodal s'est déroulée le 15 février dernier et qu'une autre verra le jour, dans les locaux de l'espace Mozart, le 11 avril prochain. M. le maire signale que l'application Hello Travaux, disponible gratuitement sur smartphone, permet de suivre en temps réel toutes les différentes phases du chantier.

M. le maire présente une carte de Talence avec notamment les trois liaisons de Bus express qui desserviront à terme le territoire d'ici à 2027.

M. le maire poursuit en abordant différents points relatifs à la voirie, avec :

- La politique municipale en matière de déplacements doux et notamment la présence de 34km de cheminements cyclables à travers le territoire
- La sécurisation des passages piétons et l'implantation d'arceaux à vélos et/ou de bacs végétalisés

François Jestin, adjoint en charge notamment de la voirie, du stationnement et de la circulation, amorce la thématique sur la voirie et précise que la gestion du domaine public routier relève de la compétence de la métropole et qu'en moyenne 100 000€ de crédits sont alloués chaque année à la Ville pour la réfection des trottoirs. Ce montant correspond environ à 1km de voirie, sur les 200km de linéaire de trottoirs que possède la commune de Talence.



**Un habitant demande si la rue Clément Thomas va changer de sens.** M. le maire assure que cet aménagement de voirie n'est pas du tout à l'ordre du jour.

**Un habitant demande si un aménagement est prévu au croisement du petit chemin d'Ars et de la rue Robespierre.** M. le maire signale dans un premier temps qu'il n'y a pas d'accident recensé à cet endroit. La municipalité a sollicité les services de Bordeaux métropole pour l'aménagement d'un rond-point mais cela s'est avéré impossible. Cette configuration un peu particulière favorise le ralentissement du trafic routier. La Ville a déjà aménagé une bordure en béton au milieu de la chaussée pour empêcher les usagers de couper le virage.

❖ **Éléments de réponse des services de la Ville aux questions adressées par les habitants dans le cadre de la préparation de cette réunion.**

**Sécurisation du carrefour Bontemps / Massieux, les véhicules qui arrivent de Bontemps ne respectent pas la priorité à droite et ceux arrivant de Massieux n'ont pas la visibilité. Déplacer les panneaux Stop de l'impasse Bontemps vers ce carrefour et y joindre les interdictions de tourner à droite vers Massieux, aujourd'hui peu visibles.**

Il y a déjà deux panneaux Stop au niveau de la rue Bontemps donc la Ville va étudier la suppression de la priorité à droite en la remplaçant par un cédez le passage sur la rue Pierre Massieux, avec en complément le dégagement de la première place de stationnement pour augmenter la visibilité à gauche (arceaux vélo) et le déplacement du panneau d'interdiction de tourner à droite sur le dernier poteau EDF.

**Bouche d'égout ouverte depuis deux mois sur le trottoir rue Jean Zubieta.**

Les services techniques ont encore relancé les services de la métropole qui sont compétents.

**Réaménagement, piste cyclable, sens unique et éclairage enterré au niveau de la rue Robespierre.**

Il n'y a pas la place et pas de raison de passer en sens unique sur une telle voie. Le faire provoquerait des reports importants sur d'autres axes.

**Les services de bus sont très insuffisants pour rejoindre le tram ou la gare, surtout le dimanche. Les transports en commun sont la seule chose qui manque à Talence avec un seul bus qui dessert le quartier Peylanne et passe au mieux toutes les 20 minutes.**

**Plus de bus passant dans le quartier.**

Guillaume Garrigues, conseiller métropolitain et conseiller municipal délégué aux Nouvelles mobilités et aux Transports, est pleinement engagé pour améliorer la desserte de transport en commun sur le territoire et ne cesse de défendre la cause des talençais auprès des instances métropolitaines. Le dernier exemple en date étant la création de l'arrêt de bus à Peylanne, récemment amélioré.

**Entre le manque de bus et le stationnement réglementé, il est impossible d'aller déjeuner à Bordeaux quand on ne peut plus trop marcher, même en payant le maximum à l'horodateur.**

La municipalité d'est évidemment pas responsable du stationnement réglementé à Bordeaux. Talence est l'une des rares villes de la métropole à proposer 1h30 de gratuité sur l'intégralité de son territoire.



**La vitesse excessive de certains automobilistes rue Georges Pompidou rend très dangereux la sortie de véhicules du parking de la résidence Bel Air, dont la visibilité est très limitée. La limitation à 30km/h s'impose.**

La rue Georges Pompidou est une voie courte et souvent encombré. On ne pourra jamais endiguer complètement les comportements délictueux.

**Gratuité pour les riverains en zone bleue.**

Les résidents de zone bleue ont des droits de stationnement pour se garer gratuitement dans leur zone.

**Mettre les rues de la Vérité et Bayard en sens unique car c'est dangereux de circuler dans ces deux rues.**

C'est le cas pour la rue de la Vérité. Pour la rue Bayard, la municipalité n'est pas très favorable au passage en sens unique car cela risque d'engendrer automatiquement une prise de vitesse, alors qu'aujourd'hui la contrainte de devoir se croiser oblige les automobilistes à ralentir.

**Durée et intensité des travaux rue Frédéric Sévène, au niveau de la résidence Saint-Michel ?**

Le tronçon de cette rue de Frédéric Sévène devrait être le premier en travaux et donc le premier terminé.

**Obscurité totale la nuit dans ma rue.**

L'extinction de l'éclairage public nocturne concerne tout le territoire.

**État dangereux des trottoirs rue Frédéric Sévène pour les personnes âgées (en direction de la route de Toulouse).**

Les travaux de requalification prévus sur cette voie vont permettre de sécuriser la voie.

**Mettre tout le quartier en zone 30.**

Une zone 30 est plus polluante et pas adaptée sur des voies trop larges car systématiquement pas respectée. De plus la vitesse commerciale des bus empêche la mise en place d'un tel dispositif.

**Un nouveau rond-point a été installé au croisement de la rue Clément Thomas et des anciens combattants d'AFN, mais celui-ci n'est pas dans l'axe et ne facilite pas les manœuvres. Il est nécessaire de le recentrer.**

Ce nouvel aménagement, plébiscité par de nombreux riverains, a été volontairement configuré ainsi pour obliger les usagers de la route à ralentir.

**Habitant en face de BAHIA, en plus de leurs livraisons plus celles d'Intermarché, nous avons une recrudescence de Poids Lourds qui, comme les bus, ne semblent pas respecter les vitesses. Nous attendons avec impatience la requalification de cette artère, avec nous l'espérons la pose de plateaux ralentisseurs et surtout de passages piétons. Nous avons le Centre des Consultations au 303, l'accès à l'hôpital, à l'imagerie, à la Maternité de BAHIA et l'activité du Centre Social et du Dispensaire, cela fait beaucoup de fréquentation tous les jours, en plus des navettes de Taxis et Ambulances !!!**

Le projet de requalification de la rue Frédéric Sévène prévoit évidemment cela car la sécurisation de la voie constitue l'un des principaux objectifs.

**Les rues Bayard et du Colonel Picard sont dangereusement à double sens, il serait opportun d'en mettre une à double sens et l'autre dans le sens opposé.**

**La rue Bayard est à double sens, avec stationnement à gauche. La présence d'un virage sans visibilité, même difficulté que pour la rue Picard, pour circuler sans entrave, avec sécurité. Pourquoi ne pas prévoir un seul sens de circulation, du chemin de Leysotte vers la rue Bontemps par exemple ?**

Le passage en sens unique est systématiquement accompagné d'une augmentation de la vitesse dans des voies qui servent d'itinéraire.

**Un marquage au sol au milieu de la rue Bontemps (tournant au niveau du n°29) serait bienvenu car nombre de véhicules coupent cette voie.**

Les services techniques vont se rapprocher de Bordeaux Métropole, compétent en matière de signalisation au sol, pour voir ce qui est possible car les bus ne sauront pas forcément la respecter. Il n'est par ailleurs par certains non plus que ce marquage dissuade les contrevenants de couper le virage.

**Abaisser les marches de trottoir pour le passage piéton.**

Cet aménagement a récemment été fait sur les rues des anciens combattants d'AFN et Clément Thomas. Il est nécessaire de préciser la localisation des passages piétons défectueux pour le signaler à la métropole, qui procède en fonction de son plan de charge, quartier par quartier.

**La voirie de la rue Vergnaud est défoncée en raison de sa grande proximité avec le chantier de BAHIA. Habitant rue Vergniaud, nous constatons une dégradation de la rue Robespierre à la suite des travaux. Il devient très difficile de circuler en voiture ou à vélo surtout pour les enfants, il n'y a pas d'espace sécurisé, les emmener à l'école (notre dame Sévigné) devient trop dangereux à vélo et en voiture une vraie galère.**

Cette voie sera à étudier à l'issue des travaux de BAHIA et de la rue Frédéric Sévène. La municipalité espère être entendu et que des décisions soient prises à cet effet. La complexité entraîne toutefois un ralentissement des voitures.

**Trottoirs non adaptés aux poussettes et fauteuils roulants.**

La municipalité possède un crédit de réfection de voirie correspondant à 1km de trottoir par an. Les services techniques l'ont fait remonter dans les priorités mais il n'est pas possible de donner une date à ce jour.

**Mettre la rue du Colonel Picard en sens unique afin de dégager des espaces pour aménager une piste cyclable sécurisée et des aménagements d'espaces verts. De plus, plusieurs accidents graves ont été évités de justesse (constatés de visu).**

Le passage en sens unique provoquera une prise de vitesse et ne permettrait pas d'intégrer une piste cyclable sans suppression du stationnement sur toute la longueur.

**Plusieurs trous sont apparus sur les trottoirs de l'allée Candide.**

Cette voie est quasi neuve donc ce signalement est plutôt surprenant, d'autant plus que les services techniques se sont rendus sur place et n'ont rien relevé concernant l'état du trottoir.

**Davantage de pistes cyclables.**

La requalification de la rue Frédéric Sévène vise notamment cela.

**Les travaux de la rue Robespierre engendrent des remontées d'égout très régulièrement. Que peut-on faire ?**

Les fortes précipitations sont souvent difficiles à traiter. Toutefois la rue Robespierre a connu beaucoup d'amélioration grâce aux nombreux travaux entrepris ces 10 dernières années.

**Énorme spot lumineux allumé en permanence toutes les nuits sur la résidence Le Quadrige. Est-il possible de faire quelque chose pour lutter contre cette pollution lumineuse ?**

Il s'agit d'un domaine privé où la municipalité n'est pas compétente pour agir.

**Aménagement de pistes cyclables.**

L'étude des aménagements cyclables est prévue dans le cadre du contrat de co-développement avec la métropole.

**Limitation de la vitesse à 30km/h chemin de Leysotte avec parties de voies rétrécies.**

Cet aménagement n'est pas possible car cette voie de liaison est intercommunale et la Ville n'est compétente que sur la moitié de la voie avec Villenave.

**La partie du chemin de Leysotte (du rond-point Pacaris à la route de Toulouse) est délaissée par la Ville : pas de pistes cyclables, pas d'aménagements fleuris, pas d'arrêts de bus et ce malgré l'arrivée de nouvelles résidences.**

La rue a été totalement refaite il y a quelques années. Cette voie est à cheval sur deux communes, ce qui ne facilite pas toujours les projets d'aménagement.

**Au niveau de la rue Picard, le panneau Stop situé à l'angle droit de la rue Bontemps, vers Chemin de Leysotte, la visibilité réduite oblige à s'avancer et gérer à la fois les voitures en stationnement côté gauche et la circulation venant du Chemin de Leysotte. S'il y a un engagement d'une voiture à chaque extrémité, il faut pouvoir se rabattre selon le niveau d'engagement sinon marche arrière. Pourquoi ne pas prévoir un sens unique, depuis la rue Bontemps, comme c'est le cas pour la rue de la Vérité par exemple ?**

Le passage en sens unique provoque systématiquement une prise de vitesse.

La réunion se termine à 20h45 autour d'un pot convivial. Le prochain rendez-vous des Parlons Ville, Parlons Vie, aura lieu dans le quartier de Thouars, le mercredi 15 mai 2024, au Dôme.

\*\*\*